



## La lettre FSU du Comité Technique de l'Université de Montpellier Réunion du CT UM le 30 avril 2015

Chers collègues,

le Comité Technique (CT) de l'Université de Montpellier (UM) s'est réuni le 30 avril 2015. Nous ne ferons pas de compte-rendu exhaustif des débats mais au travers de cette lettre FSU, nous vous ferons part d'avis sur lesquels nous avons été amenés à nous exprimer.

### **Implantation des Directions et des Services Communs de l'Université**

Avis CT : contre à l'unanimité

Extraits du communiqué intersyndical du 5 mai 2015 :

*Lors du Comité Technique du 30 avril 2015, les représentants des personnels, tous syndicats confondus, ont émis un avis défavorable à l'unanimité sur la proposition d'implantation des directions et services communs de l'Université de Montpellier. Cette proposition d'implantation qui concerne environ 700 personnes est la conséquence de la restructuration des directions et des services issue de la fusion des deux ex-universités (UM1 et UM2).*

*Les informations nécessaires à l'analyse des situations étaient très largement insuffisantes : localisations approximatives des services, nombres indéfinis de personnes par bureau, concertation insuffisante des personnels, explications non convaincantes sur les directions éclatées... cet avis du CT suit celui du CHSCT exprimé le matin même.*

...

*Conscient des enjeux engagés par ces déplacements, ce vote défavorable n'est pas l'expression du souhait d'un blocage mais bien au contraire il est l'expression de la nécessité de prendre en compte la qualité des conditions de travail pour chaque agent concerné. Le peu d'éléments fournis aux deux instances, CHSCT et CT, nous a obligés à opter pour cette position.*

Suite à cet avis unanimement défavorable, le CT a dû émettre un nouvel avis sur ce projet le 12 mai 2015. A l'exception des représentants syndicaux de l'UNSA, sans éléments supplémentaires d'information, tous les autres représentants des personnels, tous syndicats confondus, ont de nouveau émis un avis défavorable.

### **Prime de Charges Administratives (PCA), cadrage**

Ce cadrage ne concerne que les primes de la nouvelle équipe de direction de l'UM. Le cadrage précédent, sur lequel nous nous étions exprimés négativement à l'UM2, reste toujours de rigueur pour les autres fonctions ouvrant droit à PCA (directions de composantes par exemple).

S'étageant de 9170 € pour un Vice-Président à 1700 € pour un chargé de mission, ces primes concernent le plus souvent des Enseignants ou Enseignants-Chercheurs qui bénéficient par ailleurs de décharges parfois

totales de service d'enseignement. Nous n'avons toutefois pas de vision totale de ces PCA et du référentiel des services à l'échelle du nouvel établissement.

Notre Organisation Syndicale souhaite que la même fonction n'ouvre droit qu'à une seule rémunération, préférentiellement sous la forme d'une décharge d'enseignement, qui rappelons-le, comme toute décharge dans le système du référentiel, peut être convertie en heures complémentaires. Le choix d'une carrière de direction est louable mais ne doit pas, à notre sens, faire l'objet de double rémunération.

Avis du CT UM : CONTRE

### **Processus de fusion entre l'UFR AES et l'ISEM**

Les personnels de ces deux composantes vont être soumis à un nième processus de fusion. Notre Organisation Syndicale est très réservée. Une information devait être donnée au CT mais le temps a manqué. Les deux directeurs de ces composantes ont patienté dans le couloir 2h pour rien, le CT devant terminer à 19h00 après 5h de discussions sur les autres sujets à l'ordre du jour.

Le CT dysfonctionne par ses longueurs anormales et à cela, nous apportons les explications suivantes :

- Certains textes et présentations de ces textes ne sont pas assez préparés par la direction et ne nous parviennent pas avant le CT (par exemple sur les nouvelles implantations des services centraux).
- Certains textes devraient être travaillés en groupe de travail (règlement intérieur par ex.) ou par les commissions du CAC en amont des CT qui devraient émettre des avis sur des textes les plus définitifs possibles.
- Certains représentants syndicaux sont bavards (vos représentants FSU peuvent aussi l'être) répondant toutefois à un président lui-même volubile. L'expression ne doit pas être limitée mais chacun doit faire un effort de contrôle, certains points mineurs (amendements de textes dans le détail par ex.) ne réclamant pas autant de temps.